

Image not found or type unknown



Demande de renseignements sur l'amiante le plomb et le chauffage

Par **celine**, le **17/09/2010 à 13:15**

Bonjour, mon immeuble contient de l'amiante dans les murs ainsi que du plomb dans l'eau. rien n'est signalé dans le bail. mon appartement n'a pas de chauffage (si ce n'est un gaz défectueux que l'on a ôté). Je m'inquiète, ai-je des recours possibles envers elle? Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **17/09/2010 à 13:22**

bjr, comment savez-vous qu'il y a de l'amiante dans les murs et du plomb dans l'eau? le plomb dans l'eau n'est pas interdit, il y a une teneur maximale à ne pas dépasser (25 microgrammes par litre, puis fin 2011 teneur abaissée à 10 microgrammes). renseignez-vous auprès de l'adil de votre département. rncdt